EX-2C WHITE 120

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 10/23/2017 Date de révision: 07/17/2024 Remplace la fiche: 11/20/2023 Version: 1.7

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : EX-2C WHITE 120

Code du produit : FUA0120

Formule brute : FUA0120

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 - 149 Street NW
Edmonton, AB, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endurapaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement (GHS US) : Attention

Mentions de danger (GHS US) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H332 - Nocif par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS US) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
titanium(IV) oxide		40 – 50	Carc. 2, H351
n-butyl acetate	(n° CAS) 123-86-4	20 – 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour), H330 STOT SE 3, H336
ethylbenzene	(n° CAS) 100-41-4	0,153	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Réactivité : Liquide et vapeurs inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliserus appareillage antidéflagrant . Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Matériaux d'emballage	:	Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n-butyl acetate (123-86-4)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	50 ppm
ACGIH	ACGIH OEL STEL	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL TWA	710 mg/m³
OSHA	OSHA PEL TWA	150 ppm

ethylbenzene (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	20 ppm (Ethyl benzene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL TWA	435 mg/m³
OSHA	OSHA PEL TWA	100 ppm

titanium(IV) oxide		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	10 mg/m³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A3
OSHA	OSHA PEL TWA	15 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	:	Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	:	Porter des gants de protection.
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	:	Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	125 – 126 °C 257 – 259 °F
Point d'éclair	:	27 – 29 °C 81 – 84 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	1,2 – 7,6 vol %
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1,524 g/ml
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	407 – 415 °C 764 – 779 °F
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus)	:	359,89 g/l
	:	3,003 lb/gal
Teneur en COV (Matériau - Actual)	:	359,89 g/l
	:	3,003 lb/gal
Pourcentage de solides (Poids)	:	76,38 %
Pourcentage de solides (Volume)	:	59,202 %
Pourcentage de volatil (Poids)	:	23,62 %
Pourcentage de volatil (Volume)	:	40,798 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Étincelles. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Cutané; Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Non classé

EX-2C WHITE 120	
ATE US (poussières, brouillard)	3,28 mg/l/4h

n-butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 – 12789 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 423, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 14112 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	0,74 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Inhalation (mixture of vapour and aerosol), 14 day(s))
ATE US (voie orale)	10760 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	0,74 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	0,74 mg/l/4h

ethylbenzene (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat; Other; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	15415 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; 15432 mg/kg; Rabbit; Experimental value)
CL50 Inhalation - Rat	17,8 mg/l/4h (Rat; Literature study)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	4000 ppm/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	15415 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4000 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

titanium(IV) oxide	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OECD 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 6,82 mg/l (Other, 4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (dust), 14 day(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

ethylbenzene (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif par inhalation.

Symptômes/effets après inhalation	:	Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

n-butyl acetate (123-86-4)	
CL50 - Poissons [1]	18 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	44 mg/l (Equivalent or similar to OECD 202, 48 h, Daphnia sp., Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	397 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Read-across, GLP)

ethylbenzene (100-41-4)	
CL50 - Poissons [2]	4,2 mg/l (LC50; OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test; 96 h; Salmo gairdneri; Semi-static system; Fresh water; Experimental value)

titanium(IV) oxide	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
Algues ErC50	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

EX-2C WHITE 120	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

n-butyl acetate (123-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	2,21 g O^2/g substance
DBO (% de DThO)	0,46

ethylbenzene (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O^2/g substance (20d.)
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O^2/g substance
DThO	3,17 g O^2/g substance
DBO (% de DThO)	45,4 (20 days)

titanium(IV) oxide	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EX-2C WHITE 120	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

n-butyl acetate (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,3 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

ethylbenzene (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	1 (BCF; Other; 6 weeks; Oncorhynchus kisutch; Flow-through system; Salt water; Literature study)

ethylbenzene (100-41-4)	
FBC - Poissons [2]	15 – 79 (BCF)
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	4,68 (BCF)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,15 (Experimental value; 3.6; Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

titanium(IV) oxide	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

n-butyl acetate (123-86-4)	
Tension de surface	61,3 mN/m (20 °C, 0.1 %, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,268 – 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

ethylbenzene (100-41-4)	
Tension de surface	0,029 N/m
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	log Koc,PCKOCWIN v1.66; 2.71; Calculated value; Koc; PCKOCWIN v1.66; 517.8; Calculated value

titanium(IV) oxide	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ecological information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport (DOT) : UN1263 Peinture, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Peinture

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger Faible

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	:	367 - For the purposes of documentation and package marking: a. The proper shipping name “Paint related material” may be used for consignments of packages containing “Paint” and “Paint related material” in the same package; b. The proper shipping name “Paint related material, corrosive, flammable” may be used for consignments of packages containing “Paint, corrosive, flammable” and “Paint related material, corrosive, flammable” in the same package; c. The proper shipping name “Paint related material, flammable, corrosive” may be used for consignments of packages containing “Paint, flammable, corrosive” and “Paint related material, flammable, corrosive” in the same package; and d. The proper shipping name “Printing ink related material” may be used for consignments of packages containing “Printing ink” and “Printing ink related material” in the same package. B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. B131 - When transported by highway, rail, or cargo vessel, waste Paint and Paint related material (UN1263; PG II and PG III), when in plastic or metal inner packagings of not more than 26.5 L (7 gallons), are excepted from the marking requirements in §172.301(a) and (c) and the labeling requirements in §172.400(a), when further packed in the following specification and non-specification bulk outer packagings and under the following conditions: a. Primary receptacles must conform to the general packaging requirements of subpart B of part 173 of this subchapter and may not leak. If they do leak, they must be overpacked in packagings conforming to the specification requirements of part 178 of this subchapter or in salvage packagings conforming to the requirements in §173.12 of this subchapter. b. Primary receptacles must be further packed in non-specification bulk outer packagings such as cubic yard boxes, plastic rigid-wall bulk containers, dump trailers, and roll-off containers. Bulk outer packagings must be liquid tight through design or by the use of lining materials. c. Primary receptacles may also be further packed in specification bulk outer packagings. Authorized specification bulk outer packagings are UN11G fiberboard intermediate bulk containers (IBC) and UN13H4 woven plastic, coated and with liner flexible intermediate bulk containers (FIBCs) meeting the Packing Group II performance level and lined with a plastic liner of at least 6 mil thickness. d. All inner packagings placed inside bulk outer packagings must be blocked and braced to prevent movement during transportation that could cause the container to open or fall over. Specification IBCs and FIBCs are to be secured to a pallet. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = 97 / (1 + a (tr - tf)) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	:	150
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	:	60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	:	220 L
DOT Emplacement d'arrimage	:	A - The material may be stowed ‘‘on deck’’ or ‘‘under deck’’ on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	128
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport (TDG)	:	UN1263 PEINTURES, 3, III
UN-No. (TDG)	:	UN1263

Désignation officielle pour le transport (TDG)	:	PEINTURES
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	:	3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (TDG)	:	III - Danger faible
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 % de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 % d'azote (masse sèche),142 - Lorsque ces marchandises dangereuses sont présentées au transport dans le même contenant, les appellations réglementaires ci-après peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de la partie 3 (Documentation) et de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) : a) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures et des matières apparentées aux peintures, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES »; b) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures corrosives et inflammables ainsi que des matières apparentées aux peintures corrosives et inflammables, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, CORROSIVES ET INFLAMMABLES »; c) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures, inflammables et corrosives ainsi que des matières apparentées aux peintures, inflammables et corrosives, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES ET CORROSIVES »; d) dans le cas de contenants renfermant à la fois des encres d'imprimerie et des matières apparentées aux encres d'imprimerie, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE ».
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	5 L
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	60 L

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	:	1263
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	:	PEINTURES
Classe (IMDG)	:	3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III - matières faiblement dangereuses

Transport aérien

N° UN (IATA)	:	1263
Désignation officielle pour le transport (IATA)	:	Paint
Classe (IATA)	:	3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	:	III - Low danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

n-butyl acetate	n° CAS 123-86-4	20 – 30%
ethylbenzene	n° CAS 100-41-4	0,153%
titanium(IV) oxide	n° CAS	40 – 50%

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	0,613%
ethylbenzene	n° CAS 100-41-4	0,153%

n-butyl acetate (123-86-4)	
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
QD CERCLA	5000 lb

ethylbenzene (100-41-4)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	T - T - indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA
QD CERCLA	1000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

EX-2C WHITE 120
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE
Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

ethylbenzene (100-41-4)
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

titanium(IV) oxide
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Ce produit peut vous exposer à ethylbenzene, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

ethylbenzene (100-41-4)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	54

n-butyl acetate (123-86-4)
U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

ethylbenzene (100-41-4)
U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

titanium(IV) oxide
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 07/17/2024

Autres informations : Aucun(e).

Full text of hazard classes and H-statements:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS US Endura